



## Solde de la Taxe d'Apprentissage (13%)

Date limite de versement :  
31 mai 2020

Complétez le formulaire de promesse et de suivi de versement

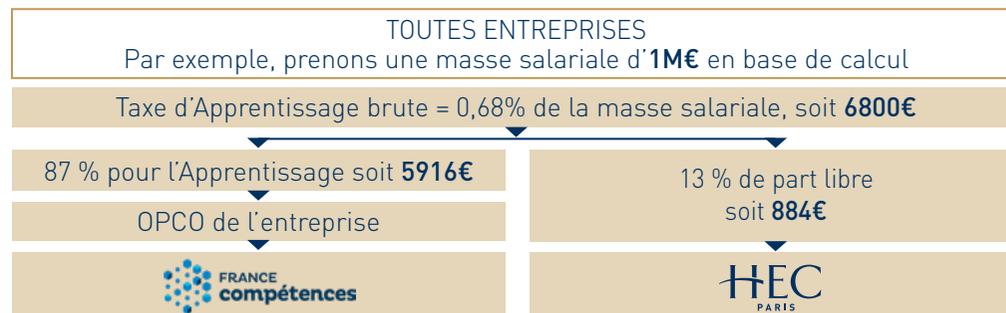
## Affectation du solde de votre Taxe d'Apprentissage (13%)

Pour contribuer à la formation des talents de demain, en offrant à nos étudiants une formation d'excellence, affectez votre 13% sur les programmes habilités pour HEC Paris :

n° UAI	Diplôme / Programme
0783054W	HEC Paris Diplôme d'établissement Programme Grande école
0783054W	HEC Paris Diplôme d'établissement PhD

Ainsi que les projets portés pour les missions Égalité des chances et Handicap.

À titre d'exemple, voici le calcul simplifié par le nouveau dispositif de votre Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance :



## Simplification du circuit

La loi Avenir professionnel, facilite le versement du 13% vers les Écoles et/ou Établissements. Vous avez donc la possibilité de nous soutenir directement :

**par virement bancaire** à destination  
du compte EESC HEC PARIS  
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 1086 194  
BIC : BNPAFRPPXXX

**par chèque** à l'ordre de EESC HEC Paris  
à l'adresse suivante :  
HEC Paris, 1 rue de la Libération  
78351 Jouy-en-Josas Cedex

## Facilitation des obligations administratives

Dès réception de votre bordereau complété et de votre versement, un reçu libératoire vous sera transmis par notre Direction Financière.

## Contact

Pour toute information sur la Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance - CUFPA 2020 ainsi que sur HEC Paris, vous pouvez joindre :

Anne Morgat – [morgat@hec.fr](mailto:morgat@hec.fr) – 01 39 67 95 08 / 06 45 48 36 19